## Avis de l'ARS en date du 18/09/23

Sans prétendre nous prononcer sur le fond à ce stade, les principaux éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact du projet sur la santé humaine figurent au dossier : effets sur la qualité de l'air (modélisation et évaluation quantitative des risques sanitaires), bruit, odeurs. D'après les conclusions (et encore une fois sans vérification de la méthodologie utilisée), les conclusions vont dans le sens de risques acceptables.

Pour la question spécifique des eaux de baignades :

- La question de l'effet des déversements d'eau brute après projet (déversoirs) n'est a priori pas traitée mais renvoyée à des études postérieures si j'ai bien compris),
- Je n'ai rien lu de nouveau (étude initiale ACRI) sur l'impact de l'utilisation de l'émissaire de la Californie sur les eaux de baignade, même si d'après les échanges intervenus, elle est exceptionnelle. Il faudrait détailler les mesures spécifiques mises en œuvre pour la protection des baigneurs,
- Il faudrait détailler l'articulation du gestionnaire de la STEP avec les gestionnaires des eaux de baignades, sur le fond (mise à disposition des données pour mise à jour des profils de baignade) et en urgence, en cas d'utilisation de la filière de désinfection d'effluents partiellement traités,
- A priori aucun suivi microbiologique des eaux de baignades n'est prévu. Il en avait pourtant été question. Celui-ci est-il laissé à l'initiative entière des gestionnaires des eaux de baignade ?
- Le suivi des effluents avant et après traitement en cas d'utilisation de la filière de désinfection est conforme à nos échanges, si ce n'est que l'analyse des BSR (sulfito-réducteurs) n'est pas intégrée, alors que nous en avions convenu lors de notre dernière réunion technique consacrée au sujet.